

COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES

RÉUNION DU 5 OCTOBRE 2023

Relevé de décisions

La Commission des aides financières (CAF) du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 5 octobre 2023 à ROZERIEULLES, sous la présidence de M. DEPAIX.

Le quorum étant atteint, M. DEPAIX ouvre la séance.

I. Approbation du projet de relevé de décisions de la séance du 29 juin 2023

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité.

M. RASMUS présente le déroulé de la séance.

II. Présentation générale de la séance

La séance se caractérise par un montant total de 23,8 M € d'aides proposées pour 62 dossiers de regroupement comprenant 111 aides. Les lignes gestion des eaux pluviales (16), eau potable (25), et réseaux d'assainissement des collectivités (12) constituent à elles seules 71 % du volume des aides.

Deux points sont à noter :

- 14 M € d'aides correspondent à des travaux inscrits aux PAOT (qui découlent du programme de mesures du SDAGE pour respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau). Pour rappel les PAOT incluent dorénavant les projets AEP en lien avec une vulnérabilité quantitative de la ressource.
- 6,2 M € d'aides sont rattachés à des contrats territoriaux eau et climat (CTEC ou des CIEC) déjà signés ou dont la signature est prévue très prochainement.

M. RASMUS présente et commente le niveau de consommation du budget interventions.

Le taux d'engagement global à la date de cette CAF représente 60 % du budget (178 M€). Le montant de cette CAF de 23,8 M € aurait pu être plus important mais quelques aides ont fait l'objet de report ou de basculement dans le lot DAE (aides Fonds Vert), notamment l'aide de 800 000 € à la mairie d'Augny qui bénéficiera finalement du fonds vert et non des subventions classiques de l'agence. 4 aides potentielles pour 4 M € à l'intention du SDEA, sur le secteur de Bitche dans le domaine de l'assainissement, ont été reportées car la Communauté de Communes du Pays de Bitche se questionne pour reprendre la compétence assainissement en régie. Ces 4 aides seront potentiellement présentées à la prochaine CAF de novembre.

Le domaine 3 présente une très bonne consommation budgétaire. Certaines lignes (16, 24 et 21 par ex) nécessiteront ainsi d'être abondées avant la fin de l'année.

Le détail des consommations par ligne est le suivant :

Domaine 2 :

- LP 11 (stations d'épuration des collectivités) et 12 (réseaux d'assainissement des collectivités) : 19 % et 54 %.
- LP 15 (assistance technique à la dépollution) : 62 %.

- LP 25 (eau potable) : 58 %.

Domaine 3 :

- LP 13 (lutte contre la pollution industrielle) : 56 %.
- LP 16 (gestion des eaux pluviales) : 98 %. Une très bonne dynamique sur cette ligne où l'on observe le résultat de la forte montée en puissance des demandes d'aides de gestion alternative des eaux pluviales avec une prise de conscience importante en particulier des collectivités du sujet de la désimperméabilisation et de la nature en ville.
- LP 18 (lutte contre les pollutions d'origine agricole) : 20 %. Les aides portant sur les MAE et les matériels sont toujours présentées à la dernière CAF de l'année, ce qui explique la faible consommation actuelle.
- LP 21 (gestion quantitative de la ressource en eau) : 91 %. La dynamique des économies d'eau s'accélère au niveau des activités économiques.
- LP 23 (protection de la ressource en eau, DUP, captages) : 90 %.
- LP 24 (restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes) : 96 % Une très bonne dynamique sur cette ligne.

Les prévisions d'aides sur 2023 laissent apparaître une perspective de 28 M€ de demandes d'aide déjà déposées sur Rivage et des intentions de demandes d'aide pour 72 M€.

Un travail de fiabilisation des prévisions d'aide est mené en collaboration avec les collectivités et les chargés d'intervention pour être au plus près de la réalité.

Il est à noter également que pour faire face à l'augmentation des coûts qui perdure, les dossiers sont engagés une fois l'ouverture des plis des marchés effectuée, ce qui décale un peu dans le temps les engagements mais qui permet d'accélérer les crédits de paiement.

III. Partenariats : Examen des projets d'accord cadre ou de contrats pluriannuels opérationnels

Mme PELOUIN-HADRANE présente **le projet de renouvellement du contrat de Mulhouse et l'opération collective du SMA de la basse vallée de la Doller.**

Mme BUCHERT quitte la salle avant la présentation.

M. MICHEL demande si la dégradation des captages est due aux nitrates. Mme PELOUIN répond que c'est essentiellement dû aux phytosanitaires. Le secteur de Mulhouse et du Sundgau est le secteur où il y a le plus de captages dégradés du bassin.

M. BAUER fait remarquer que 4 km de renouvellement de réseau semble peu au regard de la taille de l'agglomération. Mme PELOUIN répond qu'ils ont un rendement qui est supérieur à 80 % ce qui explique la petite quantité de renouvellement de canalisation, d'autre part l'agence a déjà aidé plusieurs tranches de remplacement.

M. REININGER fait remarquer qu'à la suite du départ en retraite d'un certain nombre d'agriculteurs bio les terrains récupérés par la SAFER ne sont pas forcément restitués à des agriculteurs BIO (un cas s'est présenté sur le périmètre de M2A) et pense qu'il y a des actions à faire sur ce sujet pour protéger la ressource en eau. M. GOETGHEBEUR répond que la situation a été effectivement très compliquée mais la transmission à un agriculteur non BIO n'a pas abouti et les discussions sont de nouveau en cours pour une affectation en BIO sur le secteur concerné.

Les 2 projets sont validés à l'unanimité.

Mme PELOUIN-HADRANE présente le projet de **CIEC de Blue Paper** :

M. BAUER fait remarquer que pour l'entreprise, l'investissement n'a aucun impact en matière de rentabilité financière. Mme PELOUIN-HADRANE précise que l'entreprise a été volontaire pour la mise en place de ce contrat.

M. MICHEL demande si les entreprises en difficulté, volontaires pour la mise en place d'actions, ne peuvent pas être aidées plus. Mme PELOUIN répond que non, l'encadrement communautaire contraint à des financements réglementés et les entreprises en difficultés financières ne peuvent pas être aidées du tout en général. Un cabinet extérieur étudie la santé financière de chaque entreprise avant qu'une aide ne soit proposée à une instance de l'agence.

Le projet est validé à l'unanimité.

Mme PELOUIN-HADRANE présente le projet de **Contrat Cadre avec le Département de la MOSELLE** :

M. HENRION demande suite à la baisse de la taxe d'aménagement du département de 2 à 1 %, qui finance notamment les espaces naturels sensibles, s'il y aura obligation pour ce dernier de remonter ses propres financements sur cet axe. Mme PELOUIN-HADRANE répond que dans le contrat il n'y a pas d'engagement à augmenter les financements pour le CD 57, mais que l'agence va essayer de remobiliser le département sur la totalité des sites ENS et pas seulement sur l'étang du Lindre. M. GOETGHEBEUR précise que le contrat a vocation à relancer la politique ENS du département de manière assez large et que le département est libre des moyens qu'il y consacre.

M. DEPAIX fait remarquer qu'il a constaté des financements croisés entre agence et département sur certaines aides. Mme PELOUIN-HADRANE confirme que quelques aides sont concernées par des financements agence et Département mais elles sont moindres ces dernières années. Un des objectifs du contrat cadre est bien de réaffirmer le travail conjoint et de mobiliser les financements sur des projets communs en parfaite coordination.

M. MICHEL demande si la remontée des nappes dans les mines de charbon va engendrer des dépenses supplémentaires notamment de pompage et si cela est compris dans le contrat. Mme PELOUIN-HADRANE répond que non puisque c'est l'Etat qui est responsable des pompages afin de garder l'eau à moins 3 mètres sous les constructions réalisées. M. DOS SANTOS précise qu'une campagne de mise en place de piézomètres sera réalisée afin de mesurer la qualité des eaux et confirmer plus finement le niveau des nappes afin de déterminer à quels endroits précis il faut pomper et quel volume.

Le projet est validé à l'unanimité.

IV. Aides financières : Examen des dossiers de demandes d'aides financières

Dossiers spécifiques

M. RASMUS présente le **projet de requalification de la place Strohmman à PONT A MOUSSON en gestion intégrée des eaux - REG 2023-00405**

M. VAUTHIER quitte la salle avant la présentation

Mme LEROY demande de quelle pollution il s'agit. M. RASMUS répond que ce sont des COV (composés organiques volatils). Mme LEROY conclut que le parking imperméable était fait pour empêcher les remontées de COV mais le site étant rendu perméable, demande comment le suivi des remontées de COV pourra être fait. M. RASMUS répond que des piézomètres permettront d'effectuer des contrôles au niveau des nappes et un bureau d'études spécialisé a mis en place un plan de suivi de gestion avec des mesures très techniques. Il est ainsi préférable d'avoir un sol perméable afin de limiter les concentrations dans le sol. Ces émissions étant peu concentrées il n'y a aucun risque pour la population. Mme LEROY précise qu'il pourrait être intéressant de mettre en place des Piéz'airs.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente le **projet du SEI de la Haute vallée de la Moselle pour la construction d'un réseau de transfert intercommunal des eaux usées de Bussang à Saint Maurice sur Moselle - REG 2023-00828**

M. DOS SANTOS demande si le transfert des eaux usées ne va pas aggraver les problèmes en période d'étiage et si la réhabilitation complète de la station avec raccordement du non collectif n'aurait pas été préférable notamment pour le soutien d'étiage. M. VAUTHIER précise que c'est pour cette raison que la réflexion a été longue en partenariat avec la DDT 88 et que les rejets de la station de Bussang perturbent le milieu en période d'étiage fort du fait de leur toxicité au niveau du lieu de rejet. La solution de raccordement présente donc le meilleur compromis pour la qualité du milieu naturel.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente le **projet du SEM des sources de Soultzmatt – Economies d'eau liées à un changement de process - REG-2023-00734**

M. MICHEL demande si une étude a été réalisée quant à la migration des microplastiques suite à la suppression des rinçages des bouteilles avant embouteillage. M. VAUTHIER précise que le nouveau process permet justement de ne plus avoir d'étape polluante entre la fabrication de la bouteille et le remplissage de celle-ci.

M. REININGER pense qu'au vu de l'investissement il aurait été préférable de supprimer le plastique de l'équation pour revenir à des bouteilles en verre et que ce projet ne va pas dans le bon sens. M. DEPAIX précise que l'aide intervient dans le cadre d'une économie d'eau de 10 000 m³ par an et ne tient pas compte de la problématique des déchets.

Le projet est validé à l'unanimité moins deux abstentions.

M. GOETGHEBEUR présente le **projet du SDEA – Programme de restauration du Hanfgraben à Obenheim – REG 2023 01089**

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le **projet du SDEA – Prestations d'accompagnement des plans d'actions agricoles sur les zones à enjeux eau et érosion – REG 2023 01090**

M. DEPAIX demande si, en fin de programme, un contrôle est réalisé sur l'efficacité des actions menées. M. GOETGHEBEUR répond que la collectivité passe une commande de prestations qui comprend le rendu d'un rapport d'étude et un bilan d'activité des prestataires qui réalisent les actions. Elle est donc très attentive aux résultats et l'Agence est associée à la présentation de ces bilans.

M. BAUER demande s'il y aura assez de plants pour la création des haies. M. GOETGHEBEUR répond que les pépiniéristes ont anticipé cette augmentation et aucune difficulté majeure n'est constatée à ce jour, un système de pré-commande avant la production ayant été mis en place.

M. MICHEL demande si l'agroforesterie est envisagée comme solution contre les coulées de boues. M. GOETGHEBEUR répond que l'agroforesterie est mise en place sur des systèmes de grandes cultures ou de polyculture-élevage sur des zones de Piémont en Alsace et en Lorraine mais dans le cas présent, la plantation d'arbres isolés ne permet pas de régler la problématique de coulées de boue.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le **projet de l'EPAMA – Point d'avancement sur le Programme d'Aménagements Hydrauliques et Environnementaux du bassin de la Meuse Amont (HEBMA) – REG 2021 00687 et le projet de la commune de LONGWY - Aménagements urbains liés à la découverte et à la renaturation de la Chiers à Longwy sur le secteur "Récollets, dans le cadre d'une première séquence de retours d'expériences demandée en début d'année par les administrateurs.**

Ces présentations sont appréciées. D'autres retours d'expériences seront régulièrement programmés.

V. Compte-rendu des décisions d'aides à l'investissement prises par le Directeur général

432 opérations représentant 10 M€ d'aides ont fait l'objet d'une décision d'aide directeur à l'investissement depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières.

Les aides instruites dans le cadre du dispositif « Fonds Vert » représentent 1 212 100 € sur ce total d'aides. Le choix fait actuellement à la demande des préfets est d'instruire au maximum les aides Fonds Vert (FV) sur des aides de droit commun de l'agence. Le budget FV renaturation des villes a déjà fait l'objet de deux prélèvements pour redéploiement par l'état sur d'autres pans du FV des collectivités, en particulier vers les mesures d'économie d'énergie.

La Commission donne quitus au Directeur Général pour toutes les aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l'adoption de la délibération n° 2023C03.

VI. Divers

Plusieurs membres de la CAF font part de leur étonnement quant au retrait de la CAF des aides du SDEA pour 4 000 000 € sur le territoire de Bitche alors que le dossier est mature et a représenté un gros travail de la part du SDEA.

M. HOELTZEL explique qu'effectivement le président de la CC du secteur de Bitche a sollicité un report du dossier car il souhaite ne plus adhérer au SDEA et récupérer très vite la compétence assainissement afin de mener les travaux en régie, ce qui pourrait être de nature à modifier les choix d'investissements projetés. M. HOELTZEL, en accord avec la sous-préfète et après avoir pris l'attache du président du SDEA, a pris la décision de retirer le dossier du lot soumis à cette commission le temps de pouvoir aviser si le président de la CC du secteur de Bitche prendra sous un mois une délibération pour engager la procédure de retrait du SDEA. Si aucune délibération n'est prise d'ici là, le dossier sera présenté à la CAF de novembre au nom du SDEA (qui détient la compétence).

Mme LEROY demande si l'agence reçoit des demandes d'aide concernant les PFAS. M. HOELTZEL répond que non pas de demande en nombre, la seule reçue pour le moment concerne BLUE PAPER qui a été présentée lors de cette CAF (action du CIEC).

Le Président
de la Commission des Aides Financières,

Régis DEPAIX

NB : Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.